



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

P.242.21-1

CIEC 5 / 01

Notification
aux Gouvernements des Etats Contractants de la
Convention relative à la délivrance de certains extraits
d'actes de l'état civil destinés à l'étranger [convention CIEC no 1],
faite à Paris le 27 septembre 1956

Succession de la République fédérale de Yougoslavie

Le 16 octobre 2001, la République fédérale de Yougoslavie a déposé auprès Conseil fédéral suisse une déclaration de succession à la Convention relative à la délivrance de certains extraits d'actes de l'état civil destinés à l'étranger [convention CIEC no 1], faite à Paris le 27 septembre 1956.

La déclaration de succession prend effet rétroactivement à partir du 27 avril 1992.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire de la Convention.

Berne, le 17 décembre 2001